

Le 25 octobre 1970, la motion relative à la majoration des allocations familiales a été défaite par le gouvernement.

Le 4 mai 1970, un amendement relatif à l'augmentation des pensions de sécurité de la vieillesse a également été rejetée par le gouvernement. Le même sort a été réservé à la mesure relative au chômage des jeunes, le 15 décembre 1970.

Monsieur l'Orateur, si nous demandions aux ministériels pourquoi ils ont voté contre toutes ces mesures sociales, ils répondraient qu'il fallait lutter contre l'inflation, c'est-à-dire ne pas mettre trop de pouvoir d'achat à la disposition du contribuable. Mettre du pouvoir d'achat à la disposition du consommateur le plus pauvre et le plus démuné, de celui qui en a le plus besoin pour se nourrir, se loger, se vêtir est, aux yeux du gouvernement actuel, néfaste et dangereux. Ceci peut créer l'inflation.

Mais augmenter l'indemnité et les allocations de dépense des députés de \$18,000 à \$26,000 annuellement, ainsi que le traitement des sénateurs, ce n'est pas dangereux. C'est très bien. L'histoire se répète, monsieur l'Orateur: le gros administrateur se gave à même le revenu national mais, en même temps, refuse le strict minimum vital à celui qui en a le plus besoin et, surtout, à celui qu'il a le devoir de protéger.

Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je serai dans l'obligation de voter contre la hausse des indemnités et dépenses parlementaires, tant et aussi longtemps que le gouvernement ne proposera pas, en même temps, des mesures sociales destinées à améliorer le sort des pauvres, celui des familles qui ne parviennent pas à boucler leur budget.

Qu'on propose une hausse des allocations familiales, une hausse des pensions de sécurité de la vieillesse, et je voterai en faveur du relèvement de l'indemnité et des dépenses immédiatement. Mais si l'on ne fait rien pour les vieillards, si l'on ne présente aucune mesure en vue d'augmenter les allocations familiales et, surtout, si l'on ne fait rien pour augmenter le pouvoir d'achat de celui qui en a le plus besoin, je m'opposerai à la hausse des indemnités et dépenses parlementaires.

[Traduction]

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, les dispositions de ce projet de loi ont été débattues à fond par les députés de ce côté-ci de la Chambre, dont notre chef, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding), le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Broadview (M. Gilbert) qui vient de parler. Je dois dire que je me joindrai à la plupart des membres de mon parti et m'opposerai au bill.

Une voix: Oh, oh!

Mme MacInnis: J'aime à croire que le député de Burnaby-Richmond-Delta (M. Goode) n'a pas eu tout à fait tort. Je tiens à répéter pour sa gouverne ce que j'ai déjà dit aux journalistes. Le produit net de cette augmentation qui me reviendra, j'entends le donner à des œuvres de charité ou autres de ma circonscription. On percevra de mes électeurs des impôts pour compenser cette augmentation et j'espère qu'ils profiteront au moins un peu

de celle-ci. La chose me sera peut-être plus facile à moi qu'au président du Conseil du Trésor (M. Drury). Je songe à voir moi-même à la façon de dépenser cette augmentation que je ne garderai certes pas. Sans trop présumer, je pense qu'il vaudrait mieux que les députés d'en face qui ont tellement hâte de se départir de tout avantage que pourrait leur donner une hausse de traitement, se servent du poids de leur majorité pour persuader le gouvernement de retirer tout de suite ce projet de loi.

Dès qu'on en aura bien saisi la portée il provoquera certainement un choc en retour, non seulement sur leur façon de vivre mais aussi sur celle des Canadiens en général. Permettez-moi de citer un article paru hier dans le *Globe and Mail* de Toronto.

Une voix: Oh, non!

Mme MacInnis: Ce journal n'est pas mauvais à côté de certains que lisent les députés d'en face. L'éditorial déclare en partie:

Les Canadiens seront édifiés, toutefois, de la rapidité que met le gouvernement à régler une question qui intéresse les portemonnaie de ses membres, tandis qu'il a été très lent à agir—prétextant toujours que l'opposition le retardait—sur une multitude de questions importantes pour le pays.

C'est, je crois, un des points qui choquent le plus le public canadien à l'heure actuelle. Je songe au fait que depuis longtemps nous cherchons à améliorer le sort des anciens combattants, des vieillards, des jeunes, des handicapés, des infirmes, et des assistés sociaux, et toujours on nous répète à grands cris qu'on étudie la question soigneusement, qu'on y songe actuellement, et que le cabinet mettra du temps à se décider.

• (3.00 p.m.)

Les gens ont été patients. Ils ont attendu en vain les rapports. Puis, soudainement, on nous saisit de cette mesure tendant à majorer sensiblement le traitement des députés, et le gouvernement se met en quatre, pour ainsi dire, pour nous la faire adopter en toute hâte.

Je l'ai dit il y a un instant: les députés de mon parti ont invoqué tous les principaux arguments contre le bill, à leur avis. Ils ont souligné le fait que le montant est déraisonnable à un moment où l'inflation et le chômage font rage au pays—même si le premier ministre prétend le contraire—que les chefs du pays, ceux qui sont censés donner l'exemple au Parlement, ont tout à fait tort de choisir ce temps-ci pour attiser la flamme de l'inflation, de la misère, du chômage, en rendant leur propre situation plus solide, plus sûre. C'est un peu comme ce qui se passait autrefois: lors d'un naufrage en mer, le capitaine et les premiers officiers se précipitaient vers les barques de sauvetage et laissaient les femmes et les enfants se débrouiller tout seuls. C'est un peu comme ça.

Je parle cet après-midi parce que je serai absente de la Chambre au moment du vote s'il est pris lundi ou mardi prochain. Je suis très sensible à cette question. En outre, je veux dissiper toute ambiguïté quant à ma position sur cette question, car mes commettants et les gens d'autres parties du pays qui m'écrivent à ce sujet—et ce courrier est considérable—doivent la connaître. J'apprécie la sin-